



UNIVERSITÄTS-  
BIBLIOTHEK  
PADERBORN

## **Universitätsbibliothek Paderborn**

### **L' Enemy De Dieu Et De L'Homme Le Peché**

**Mouton, Nicolas**

**Liege, 1671**

IV. Qu'il ne faut juger autruy avec temerité, ny se mettre en peine du jugement des hommes, pour une quatrième preparation.

**urn:nbn:de:hbz:466:1-39622**

## INSTRUCTION IV.

*Qu'il ne faut juger autrui avec temerité, ny se mettre en peine du jugement des hommes, pour une quatrieme preparation.*

C'est une chose naturelle, que les ardens qui luisent de nuit, se portent aux precipices, & conduisent ceux qui les suivent dans des mauvais pas. Ce qui me fait alleguer pour le fondement de cette instruction, que ceux qui suivent la temerité de leurs propres jugemens, ne peuvent estre emportez que dans des funestes precipices, & quoy que leurs voyes semblent justes, neantmoins la fin de la carriere ne les peut mener qu'à la mort eternelle. Pourtant nostre Sauveur reprend les Pharisiens de ce vice, & leur enseigne cette bonne leçon: *Ne jugez pas selon la face exterieure, mais jugez selon l'equité*, car souvent sont condamnés les plus saints par la temerité des hommes, ainsi l'a esté le divin Precurfeur du Sauveur, comme il est dit en S.

10. 7. *Matthieu chapitre 11. Saint Jean vient sans boire ny manger, & le monde dit qu'il est possédé du diable, le Sauveur du monde,*

ou bien selon les termes: *Le Fils de l'Homme vient en mangeant & en beuvant, & ils disent que c'est un devoreur & un beuveur du vin.* Ainsi ont coustume les hommes temeraires de juger selon leurs affections, & attribuer aux vices ce qui est de la vertu, ou bien tout au rebours, ce qui appartient à la vertu, le faire passer pour vice, comme se plaint S. Jean Chrysostome, quand il dit, ce qui se fait pour le plus ordinaire: „ Est que si quelqu'un „ s'estudie à l'humilité, on dit qu'il est „ hypocrite, si à la recreation honnestes, „ c'est un glouton, si à la patience on dira qu'il est un timide, un couïard; s'il „ s'exerce à la justice, il passera pour un „ impatient; si à la simplicité, on l'estimera pour un sot; si à la prudence, il est „ malicieux; ou bien s'il est joyeux on le „ regardera pour un dissolu, si porté à „ la religion, il est marqué de singularité, si addonné à l'oraison ou aux veilles on est indiscret: si à la Predication „ & au salut des Ames pour les décharges des obligations, c'est un importun, ou il est amateur de loüanges, s'il „ desiste il est negligent: ou à proportion „ des affections quelque chose de pis. S'il „ est dans dans la grace des hommes, c'est

un flatteur, s'il ne veut flatter on dit qu'il est superbe, ainsi du reste.

Tellement qu'il est bien difficile d'échapper la variété des affections des hommes dans leurs jugemens temeraires, lesquels sont perilleux, quoy qu'ils paroissent bien fondez : car si aujourd'huy on a reconnu une faute, demain elle peut estre effacée ou changée par la pénitence. Ainsi le Pharisien jugeoit mal du Publicain, qui toutefois par un véritable regret avoit esté fait agreable à Dieu plus avantageusement, que luy même n'estoit avant qu'il tombast de sa justice, par une gloire desordonnée, car telle est la condition de l'homme ; on n'en peut voir que la face, mais Dieu sonde les cœurs.

Outre que le juge temeraire fait tort au prochain, il commet de plus un crime de leze Majesté Divine, usurpant son droit de judicature, à qui seul appartient l'autorité, car comme dit le Bien-heureux Jean Climaque. *Juger c'est un impudent larcin de la dignité Divine, & selon*  
<sup>1</sup>Cor. l'Écriture, *il ne faut pas juger avant le*  
<sup>4.</sup> *temps.* Ou comme dit S. Matthieu : *Ne*  
<sup>Math</sup> *juger point afin que vous ne soyez point ju-*  
<sup>4.</sup> *gez ; car vous serez juger selon que vous*  
*aurez*

aurez jugé les autres, & on se servira envers vous de la même mesure, dont vous vous serez servy envers eux.

Pour confirmer cecy, je trouve des punitions exemplaires. Marie sœur de Moyse, pour un mauvais soupçon contre son frere à cause de sa femme Ethyopienne fut touchée de lepre. Num. 12.

Helie grand Prestre estime fol, Anne la Prophetesse, voila qu'au plustot il se rompt le col. Michol reputé son mary pour insensé, d'autant qu'il dançoit devant l'Arche d'Alliance; mais elle fut punie de sterilité perpetuelle, qui estoit une grande malediction dans la Loy ancienne. Les Amys de Job pour l'avoir condamné d'impatience, quand ils l'entendirent maudissant le jour auquel il avoit esté né (ce qu'ils interpreterent d'un autre biais que ce grand miroir de patience) auroient esté punis, si Job n'auroit pas prié Dieu pour leur pardon. Qui ne void donc maintenant qu'une des plus belles preparations au Jugement Divin, c'est de ne pas juger autruy, quād même nous penserions estre les mieux fondez: puis que Dieu dit absolument au lieu preallegué en ces termes: *Ne jugez point, afin que vous ne soyez point jugés.* Mat 7.

Pour vous en destourner plus facilement, nous devons aviser & vous & moy, que tout est sujet au changement, & par consequent que les jugemens des hommes sont inconstans, & ne sont pas de longue durée dans un même estat ou resolution; & partant nous ne nous y devons arrester, au contraire nous les devons repousser en diligence, car nous voyons que Lucifer a tombé du Ciel. Adam a esté banny du paradis Terrestre. Judas exclu du nombre des Apostres, David a peché entre les Prophetes, Salomon entre les Sages, Pierre entre les Apostres, Judas a esté damné, le larron sauvé, la Magdelaine pecheresse justifiée. Nicolas le Diacre reprouvé, le Pharisien rejezté, le Publicain exaucé. Qui donc osera juger son voisin? qui le voudra mépriser? un bois dans la main d'un sculpteur n'est pas de moindre estime, quoy qu'il soit informe, car il en peut faire une statuë bien polie, ainsi l'homme le plus imparfait dans la main de Dieu. Et afin que nous ne procedions en aveugle, voyez la definition.

Juger avec temerité, c'est determiner d'une chose en assurance, qui pourtant est incertaine & douteuse.

Ores

Ores ce Jugement outreuidé se divise  
se en actif, & passif ; l'actif est quand  
nous jugeons des actions d'autruy ou de  
ses intentions par quelque legere conje-  
cture. Le passif quand un autre juge in-  
discretement des nostres : d'où vous  
pouvez juger autant pour un que pour  
l'autre de la presumption & orgueil in-  
supportable, & de la luciferiene arro-  
gance, que de se vouloir attribuer la con-  
noissance qui appartient seulement à  
Dieu, pour juger de la malice des actiōs  
du prochain, laquelle dépend de l'inten-  
tion qui luy est interieure.

Les juges temeraires sōt cōme des Eves  
seduites dans leurs temeritez, oüy des A-  
dams aveugles, car ils touchent aux fruits  
deffendus de la connoissance du bien &  
du mal ; s'ils n'y avisent, ce morceau  
leur coutera cher, & les trainera en  
mille mal-heurs : croyez moy, ils sont  
odieux à Dieu, car ils attentent sur sa  
Souveraineté ; ils le font aussi aux hom-  
mes, car ils s'engagent bien avant dans  
les cœurs, pour leur oster l'honneur,  
bleffant fort la charité, & on les devroit  
fuire comme des pestiferez. Ils sont com-  
me des escarbots, car ils n'aiment que la  
fiente & la bouë, ils considerent tout de

tra-

travers, & la duplicité de leurs cœurs les fait voir à tout double, & selon la jaunisse de leurs yeux, ils veulent estre tels les autres: telle est leur sottise, & tel est leur aveuglement.

Mettez donc enfin des gardes fideles à vos bouches, & une porte de circonfiance à vos lèvres, apprehendans à ne vous laisser emporter à la glissante pente de telles incertaines determinations, & vous ne serez pas jugez.

Que si pour venir au passif, nous voyons nostre prochain faire des interpretations sinistres de nos déportemens, nous devons aussi pour eviter la rigueur de la Justice Divine, avoir plus de compassion misericordieuse de leurs aveuglemens, que de passion de colere pour en prendre vengeance, reconnoissant combien est menteuse la balance du jugement humain, & d'ailleurs combien est veritable la parole de Dieu & la fidelité dans ses promesses, quand il dit: *Pardonnez & vous serez pardonnez.* Car il ne faut pas prendre garde aux injures que nous dit nostre frere, au contraire son mal nous doit émouvoir à pitié, d'autant que celuy qui juge mal de nous, a la fièvre en esprit, le palais depravé, & pour



pour bonnes que nos actions soient, elles le dégoutent; mais si nous nous souvenons des opprobres & calomnies que nostre Sauveur a ignominieusement souffert dans sa passion, qui ne souffrira volontiers les calomnies? tres-bien a dit Saint Chrysostome : *Souffrir la contumelie c'est le propre de Dieu, calomnier autrui c'est le propre du diable.* Car διαβολος vaut autant que calomniateur : en fuyant donc la calomnie active, on n'est pas enfant du diable, & en souffrant la passive, on est enfant de Dieu, puis qu'on se conforme à son exemple & sainte volonté; & pour bien fuir l'un & l'autre, il faut avoir en horreur detestable la conversation de tels gens, car leur presence familiere empoisonne ceux qui les écoutent, veu qu'ils sont comme ces sales animaux qui ne croissent que de nuit, ou dans la bouë, ou bien quand le temps est couvert, mais le Soleil les fait taire. Je veux dire que la verité devoile enfin les impostures, ce sont comme des poulets qui laissent le bon grain pour gratter après des vers sur un fumier.

Difons donc avec nostre Seigneur, *Nesciunt quid faciunt.* Ils ne savent ce qu'ils font. Ou bien considerons avec S. <sup>Luc</sup> <sup>23.</sup>

Au

*Aug. fol. 15* Augustin : Il n'y a peché que l'homme com-  
met que ne peut faire un autre homme, s'il  
n'estoit assisté de Dieu. Ou bien avec un  
bon Anacorete. *Hodie ille cras ego.* Luy  
aujourd'huy moy demain. Peut estre luy a  
fait penitence, & moy je n'y songe pas,  
pour le moins ne faisons pas pis que So-  
crate ; qui dit une fois d'un qui médisoit  
de luy. *Il n'est pas accoustumé à bien dire,*  
sous espoir que vous viendrez jusqu'à la  
que d'imiter l'Apôstre, & avoir le mé-  
me sentiment qui dit : *Pour moy c'est le*  
*1. Cor. 4. 1* *moindre de mes soins, que d'estre jugé de*  
*vous autres, qui n'avez que connoissan-*  
*ce d'homme, mais Celuy qui me juge c'est le*  
*Seigneur.* Et si vous vous comportez de la  
forte, vous ne ferez pas jugez ailleurs ;  
car il est escrit : *Nolite judicare & non ju-*  
*dicabimini.* Ne jugez point & vous ne se-  
*Mat 7* *rez point jugez.*



CHAPI